



REGLEMENT GENERAL du « CLASSIC RACE 2019 »

ART1 – DEFINITION, ORGANISATEUR, DEMONSTRATIONS.

« CLASSIC RACE » constitue un rassemblement amical de motocyclettes anciennes les 4, 5, et 6 Mai 2019, comportant diverses activités sur le site du circuit de Pau-Arnos. Cette manifestation a pour but d'encourager l'utilisation et la connaissance de ces motos et de découvrir ou de se familiariser avec le circuit. L'accès pour les spectateurs à ce rassemblement est gratuit.

Le « CLASSIC RACE » est organisée par l'association loi 1901 TEAM LAVERGNAC ; l'ensemble de ses membres est considéré organisateur, le TEAM LAVERGNAC seront vêtus d'un tee-shirt facilement identifiable.

Les démonstrations du « CLASSIC RACE » permettent aux participants de rouler sur le circuit avec leur moto ancienne après que leur demande d'inscription aura été validée et que leur moto soit passée et acceptée par le contrôle technique. Tout chronométrage y sera interdit, ce rassemblement exclut toute notion de compétition et de classement.

ART2 – VEHICULE ADMIS AUX DEMONSTRATIONS

Ce rassemblement est ouvert à tout propriétaire de motos de tourisme ou de course sorties avant le 31/12/1991 et de side-cars, après validation de la demande d'inscription par l'organisateur. Celui-ci peut refuser les machines jugées dangereuses ou qui ne correspondent pas à l'esprit de la manifestation. Le team Lavergnac peut cependant accepter exceptionnellement des machines dont l'année de sortie est postérieure au 31/12/1991 si celles ci présentent un intérêt par leur technique, leur histoire ou leur qualité de présentation.

ART3 – INSCRIPTION.

Ces démonstrations donnent la possibilité aux participants (personnes ayant reçu la confirmation d'inscription) de rouler sur le circuit. Une fois validée, l'inscription est nominative, incessible, ferme et non remboursable, même en cas de défection du participant. Un participant a la possibilité d'inscrire plusieurs motos. Un seul choix de manche est possible.

L'envoi signé et avec la mention « lu et approuvé » du formulaire d'inscription signifie l'acceptation par le participant/passager de ce règlement sans aucune réserve et le respect des instructions données sur place par les membres organisateurs du « Team Lavergnac ». Les pilotes s'engagent à ne pas prêter leur véhicule à un tiers.

Pour toute demande d'inscription, il devra être fourni une photocopie du permis de conduire du pilote ou du BSR pour les pilotes mineurs de plus de 14 ans et le règlement des frais d'engagement. L'organisation notifiera en temps utile la validation de la demande d'inscription. Compte tenu du nombre limité de participants, l'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions, ainsi que la participation de véhicules ne correspondant pas à l'esprit de la manifestation sans avoir à se justifier.

Le montant de l'inscription correspond aux frais de location du circuit, d'organisation, de sécurité et d'assurance, toute notion de bénéfice est exclue.

ART4 – CONTROLE TECHNIQUE.

Suite au contrôle administratif, l'organisateur effectuera une vérification technique visuelle des machines inscrites, et pourra refuser temporairement ou définitivement l'accès à la piste à tout véhicule dont l'état ou l'aspect serait considéré non conforme aux règles de sécurité.

Un coupe contact ou bouton de masse doit être installé sur le guidon/bracelet et relié au pilote pour les side-cars.

Nous rendons le bac à huile OBLIGATOIRE, d'une capacité d'au moins la moitié de la capacité en huile du moteur et de la boîte de vitesse, équipé d'une mousse absorbante et de bouchon d'évacuation au cas de pluie.

Les échappements ne doivent pas être libres, pas de mégaphone libre, limite de bruit à 102dB.

Les pneumatiques, les organes de freinage, doivent être en bon état (usure correcte), les échappements, les roues, les organes de commandes et de direction doivent être bien fixés et ne pas présenter de jeu anormal, les bracelets avec extrémité extérieure bouchée doivent être bien serrés sur la fourche.

Les repose pieds non repliables et creux doivent être bouchés par une matière PVC.

Les machines ne doivent pas présenter :

- **D'éléments pointus, protubérants et tranchants** (les leviers de frein et embrayage à boule conseillés sinon ils doivent être gainés par une durit), Les tiges de frein AR ou les vis de tendeurs de chaînes doivent être gainés par une durit.
- **De fuites de liquides gras** (huile et refroidissement). Un récupérateur d'huile perdue capacité ½ litre (reniflard) doit être installé. Les bouchons de remplissage, de vidange, conduites d'huile sous pression ou non et filtres à huile extérieurs doivent être freinés.
- **De rétroviseurs**
- **Les phares, clignotants, feux AR** doivent être déposés. L'installation d'un film adhésif ou scotch pourra être acceptée.
- **De béquilles non attachées**, il est préférable de les démonter auparavant.

L'organisateur se donne le droit d'identifier la moto ou la manche/série choisie par le procédé de son choix et pourra même demander à ce que chaque pilote porte un élément identifiant de son choix (bracelets par exemple) pendant la durée de la manifestation.

ART5 – MANCHES:

1 lents, 2 moyens, 3 moyens rapides, 4 rapides, 5 modernes et 6 side-cars. Le choix de s'inscrire dans une manche est libre au moment de l'inscription jusqu'à la limite des places disponibles. A la réception de la confirmation d'inscription, le choix de la manche sera rappelé.

Toutefois, l'organisateur se réserve le droit de modification, et ce jusqu'au contrôle technique de la machine.

L'organisateur s'engage à fournir à tous les inscrits le programme des manches lors de la présentation au contrôle administratif, et se réserve le droit de modifier le cas échéant le planning des manches en cas d'incident sur la piste.

Les participants s'engagent à ne pas réclamer d'indemnité en cas d'annulation d'une manche ou de mauvaises conditions météorologiques.

ART6 – CONDUCTEURS ADMIS, TENUE ET EQUIPEMENT DES PILOTES, ACCES ET ATTITUDE EN PISTE, SANTE.

Tout conducteur majeur titulaire du permis de conduire moto valide (photocopie fournie à l'inscription) ou mineur de plus de 14 ans sans permis avec BSR (photocopie fournie à l'inscription) pour les véhicules de moins de 50cm³, avec une autorisation

écrite du représentant légal remise aux organisateurs avec la fiche d'inscription. Les pilotes déclarent être en bonne santé, ne pas avoir de handicap de nature à mettre leur sécurité ou celle d'autrui en danger.

Les pilotes sont tenus de porter un casque intégral. Pour garantir une protection optimale en cas de chute, l'ensemble de l'équipement (gants, pantalons et blousons attachés ou combinaison, bottes ou chaussures montantes). **La protection dorsale est obligatoire.** Tout pilote présentant un équipement insuffisant pourra être exclu sans que l'organisateur ait à se justifier.

L'accès à la piste est interdit à toutes personnes accompagnatrices, aux spectateurs, enfants, animaux. Les motos devront obligatoirement entrer en pré-grille suivant le programme des manches, sans appel de l'organisateur.

Les pilotes ont conscience que la manifestation n'est pas une compétition, et qu'ils doivent savoir modérer leur allure en fonction des difficultés du circuit, doivent respecter les trajectoires, les distances de freinage, les autres pilotes ainsi que la signalisation et les directives des commissaires. En cas de panne lors d'une manche, veuillez vous serrer sur la droite afin de faciliter l'intervention du véhicule de dépannage. Les pilotes s'engagent à ne pas accéder à la piste sous l'emprise d'alcool, de stupéfiants ou de produits qui entravent la bonne conduite. L'organisateur met à disposition du matériel et personnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours, plus un médecin pendant les heures d'ouverture de la piste. L'organisateur pourra sans se justifier exclure immédiatement et sans avertissement tout pilote jugé dangereux.

ART7 – DOMMAGES ET VOLS.

Le TEAM LAVERGNAC décline toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés ou à tout élément exposé, dans le cadre du « Classic Race ».

ART8 – ASSURANCE.

L'association TEAM LAVERGNAC est assurée par contrat responsabilité civile pour la manifestation sportive de véhicules terrestres à moteur et a souscrit la garantie suivante :

Individuelle Corporelle : Décès : 30 000€ -INVALIDITE :75 000€ -PRODUITS PHARMACIE 2000€ FRANCHISE (50 €)

Une personne non inscrite aux démonstrations ne peut remplacer un participant.

L'inscription inclut une garantie obligatoire pour les pilotes en cas d'invalidité permanente totale/partielle ou de décès par accident.

ART9 – PUBLICITE, FILMS ET PHOTOS.

L'organisation peut prendre tout accord avec les partenaires de son choix et en apposer la publicité sur n'importe quel support, quel que soit l'endroit (enceinte de circuit ou plaque N° par exemple). Toute publicité concernant une marque de tabac ou de boisson alcoolisée est strictement interdite.

Toute activité commerciale est soumise à l'autorisation de l'organisateur. Les participants aux démonstrations, exposants et visiteurs acceptent d'être pris en photo ou filmés par l'organisateur.

ART10 – PADDOCK, CIRCULATION, CAMPING, BOXES

Tout participant est responsable de ses accompagnateurs. Les enfants de moins de 16 ans doivent être sous la surveillance de leurs parents. Consommer ou prendre de l'alcool ou autres substances rendant le comportement inapproprié est interdit dans l'enceinte du circuit. Il est interdit de FUMER dans les lieux clos et dans les boxes. **Toute circulation dans le paddock se fera à allure réduite (15 km/h maxi). Les mini-motos conduites par des enfants sont interdites dans l'enceinte du circuit. Les animaux en liberté sont formellement interdits. Pour arrimer tente, igloo ou barnum, il est interdit de faire des trous dans le bitume !!** Les spectateurs, exposants, pilotes participant aux démonstrations s'engagent à respecter les consignes de l'organisateur ainsi que les directives d'installation (limitation de la place par exemple). Seuls les participants et exposants auront la possibilité de camper dans le paddock. Des infrastructures sanitaires seront à disposition moyennant une participation financière définie par la gérante des lieux (hors de la responsabilité du TEAM LAVERGNAC). L'organisateur décline toute responsabilité des incidents survenus à l'extérieur du circuit. Des poubelles seront à disposition sur le paddock. L'organisateur décline sa responsabilité en cas d'incident impliquant des adultes circulant à vélo, petite moto, mobylette, scooter, moto ou tout autre véhicule dans l'enceinte du circuit. Toute personne qui commettra des actes de dégradation ou de vandalisme ou du non respect de ce règlement, sera tenue responsable et devra assumer les conséquences financières de ses actes et sera exclue de la manifestation.

Les boxes sont attribués sur réservation et mis à disposition à partir de 19H le jour d'arrivée. La remise des boxes est soumise à état des lieux et tous dégâts seront facturés au responsable du box. Le dépôt de carburant, les appareils de cuisson, appareils électriques sans surveillance ne sont pas autorisés dans le box.

ART11 – ANNULATION.

Dans le cas où par une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les participants et exposants s'engagent à ne pas réclamer d'indemnité à l'association TEAM LAVERGNAC, organisatrice de la manifestation. Les sommes restant disponibles seront redistribuées aux participants et exposants.

Les participants s'engagent à respecter ce règlement qu'ils acceptent. La signature et la mention « lu et approuvé » seront portées obligatoirement sur les fiches d'inscription.